

À Lyon le 18 août 2021

Courrier syndical à l'attention de M. Pascal MAILHOS, Préfet du Rhône

Copie :

M. de JEKHOWSKY, Directeur régional des Finances publiques

M. GANZENMULLER, Directeur régional du contrôle fiscal

M. GROUTHIER, Directeur régional de l'Insee

M. REGARD, Président du CHSCT des Finances du Rhône

M. GROUTHIER, Président du CHSCT de la Cité Administrative de la Part Dieu

Objet : Futur Centre Administratif d'État de Lyon

Monsieur le Préfet,

Messieurs les directeurs,

Messieurs les Présidents de CHSCT,

La phase 1 du projet de future cité administrative d'État a été présentée aux agent·e·s le 4 juin dernier.

Cette présentation suscite un grand nombre de questionnements, interrogations et inquiétudes. D'autant que des échanges avec les personnels et leurs représentant·e·s avaient été promis pour cet été et que nous n'en voyons toujours pas l'amorce.

Aussi nous nous tournons directement vers vous pour vous soumettre nos interrogations auxquelles nous vous demandons de répondre dans les meilleurs délais.

À ce jour, hormis le chiffre global de 15 000 m², nous n'avons aucune idée des surfaces du bâtiment. Quelles surfaces seront dédiées aux différents espaces ?

- espaces de bureaux ?
- espaces de salles de réunion ?
- espaces de salle d'archive ?
- autres espaces ?



Nous vous rappelons que l'AFNOR recommande un espace minimum de travail de 10 m² par personne et que la politique des ministères économiques et financiers fixe cet espace minimum à 12 m² par agent·e·s.

Nous vous demandons de nous fournir rapidement les plans des bâtiments

Nous avons eu vent dans les instances de l'action sociale interministérielle de la réduction importante des surfaces allouées au RIL. Comment justifiez-vous cette diminution ? La surface allouée actuellement semble pourtant un minimum. Comment pensez-vous que le RIL pourra fonctionner dans cette nouvelle configuration ? Quelles modifications, tant structurelles que fonctionnelles, permettent d'envisager cette amputation drastique de l'espace de convivialité ?

À ce sujet pour le RIL comme pour les administrations nous nous interrogeons sur l'accès au quai de déchargement. Nous nous interrogeons aussi sur les modalités d'accès et de circulation des services aux quais de déchargement. Quelles sont les infrastructures prévues pour permettre l'approvisionnement du RIL et des administrations occupantes ?

Concernant les parkings nous avons appris que 100 places seront allouées : Ces places concernent-elles uniquement les administrations de Bercy (DRFIP, INSEE, DIRCOFI) ou l'ensemble des administrations de la cité administrative ? Un second parking est-il prévu en phase 2 ? Connaissez-vous les chiffres de fréquentation actuelle des parkings ? Ces 100 places concernent-t-elles aussi les flottes de véhicules administratifs ?

Quelle aide l'État a-t-il prévu pour aider ses agent·e·s à acquérir un véhicule de crit'air 1 ou à trouver un mode alternatif de transport ?

Concernant les espaces de réunion, l'amphithéâtre sera-t-il remplacé ? Quelles seront les capacités en grande salle de réunion ?

Concernant les circulations dans le bâtiment, le nombre d'ascenseurs prévu nous interroge (4 au lieu de 12 actuellement) ? Seront-ils suffisants pour assurer une fluidité des circulations même en heure de pointe ?

A ce jour nous n'avons eu aucune information sur la problématique des ambiances thermiques. Nous vous demandons de nous éclairer sur ce qui est prévu à ce sujet.

Nous nous interrogeons également sur la pertinence du report à la phase 2 du projet des déménagements des services de médecine du travail et d'assistance sociale des finances. Pourquoi ces services qui dépendent du secrétariat général de Bercy restent-ils en dehors de la phase 1 du projet qui concerne les administrations des Bercy ?

Enfin, l'absence de concertation en amont du projet ne nous a pas permis de porter auprès de vous un certain nombre de besoins qui ne figurent pas dans le projet actuel :

- Crèches
- Espaces de douches/vestiaires
- Logements sociaux
- Salle·s de repos

Nous constatons malheureusement que cette première phase du projet, qui a été conçue au rabais, et comme bien souvent, au détriment des agents, n'inclut pas ces éléments. Mais il n'est pas trop tard. Ils pourront tout à fait trouver leur place dans la phase 2. Prévoyez-vous de laisser une place à ces services dans la phase 2 du projet ?



Dans l'attente de vos réponses précises sur ces sujets, nous informons les personnels de cette démarche. Nous rappelons que les aspects bâtimentaires sont un élément central et structurant des conditions de travail. Il est donc absolument indispensable, dans le cadre d'un projet tel que celui qui nous occupe, de consulter les agent.e.s, d'analyser le travail réel au plus près des services afin d'adapter les contraintes bâtimentaires au travail. Nous dénonçons l'absence de consultation qui va conduire les administrations comme toujours à faire l'inverse : adapter le travail aux contraintes bâtimentaires.

Nous entendons beaucoup que le développement du télétravail permet de réduire les coûts et de réduire les surfaces. Nous réfutons cet argument en rappelant que même en télétravaillant un ou plusieurs jours par semaine, au bureau, chaque agent.e à besoin d'un poste de travail pour les jours où il se trouve en présentiel. Par ailleurs le télétravail a tendance à augmenter les besoins en espaces de réunions et de visioconférences. Enfin nous rappelons notre opposition ferme aux bureaux partagés qui sont totalement incompatibles avec nos organisations du travail.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos interrogations et des réponses concrètes que vous apporterez aux personnels.

Nous vous prions de recevoir nos salutations syndicales,

Les sections syndicales :

Solidaires Finances Publiques Rhône, solidairesfinancespubliques.dr69@dgfip.finances.gouv.fr

Sud Insee Lyon, DR69-SYND-SUD@insee.fr

Solidaires Finances Publiques DIRCOFI Centre-Est, solidaires-fp.dircofi-ce@dgfip.finances.gouv.fr

Cité administrative d'État,

165 rue Garibaldi,

69003 Lyon

